

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE
DE TRANSITION**

**COMMISSION DES FINANCES
ET DU BUDGET (COMFIB)**

RAPPORT N°2023-019/ALT/COMFIB

**Dossier N°060 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE
PRET N°2100150043446 SIGNE LE 27 FEVRIER
2023 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO
ET LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
POUR LE FINANCEMENT DU PROJET 2 DU
PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA
RESILIENCE A L'INSECURITE ALIMENTAIRE DANS LE
SAHEL (P2-P2RS)**

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par
le député **Issaka TAPSOBA**, rapporteur.

Juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 26 juillet de 09 heures 20 minutes à 11 heures 02 minutes, le vendredi 28 juillet de 14 heures 15 minutes à 15 heures 32 minutes, le lundi 31 juillet de 09 heures 45 minutes à 11 heures 35 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB), s'est réunie en séances de travail, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°2100150043446 signé le 27 février 2023 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque Africaine de Développement pour le financement du Projet 2 du Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire dans le Sahel (P2-P2RS).

Le Gouvernement était représenté par Messieurs Boubakar SAVADOGO et Amadou DICKO, respectivement, Ministre des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi et Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques, chargé des Ressources animales. Ils étaient assistés de leur collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Les Commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), par le député Thomas TRAORE ;
- la Commission du développement durable (CDD), par le député Sayouba ZONGO ;
- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par le député Boubacar BALBONE.

Les listes de présence sont jointes en annexe.

Le Président de la Commission, après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du Gouvernement ;
- débat général ;
- examen du projet de loi article par article ;
- appréciation de la Commission.

I. AUDITION DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs en six points :

- contexte et justification du projet ;
- description technique du projet ;
- composantes du projet ;
- coût du projet et caractéristiques du prêt ;
- indicateurs de rentabilité économique et financières ;
- présentation du projet de loi.

1. Contexte et justification du projet

Le Burkina Faso est un pays sahélien situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest qui s'étend sur une superficie de 274 200 km². En 2019, sa population était estimée à 20 505 155 habitants, avec un taux de croissance démographique forte de 2,93% par an (RGPH, 2019). Cette forte croissance démographique est source : (i) d'une pression grandissante sur les ressources naturelles (eau, terre, forêt, faune, etc.), (ii) d'une demande sociale sans cesse croissante dans les domaines de la formation et de l'emploi et (iii) d'une migration des populations avec pour conséquence la recrudescence des conflits dans les zones d'accueil. Les principales caractéristiques de cette population composée de 51,7% de femmes, sont sa jeunesse (77,9% à moins de 35 ans) et sa ruralité (73,7% de la population).

L'économie nationale a connu une nette amélioration entre 2016 et 2019 avant de replier en 2020, en raison de la conjoncture marquée, par la persistance des attaques terroristes et la pandémie de la COVID-19. En effet, le Produit intérieur brut (PIB) a connu un taux de croissance en moyenne de 6,2% entre 2016 et 2019, avant de reculer pour se situer à 2,5% en 2020 (PNDES-II, 2021). La croissance moyenne du secteur primaire sur la période 2016-2020 a été de 4,9%. Cependant, elle a été instable, passant de 4,2% en 2016 à -0,2% en 2017, puis de 13,3% en 2018 et 1,7% en 2019. Quant à la contribution du secteur primaire à la formation du PIB, elle est restée quasi stable sur la période 2016-2020, soit une moyenne de 21,58% (IAP, 2021).

Sur le plan social en 2018, 36,2% de la population soit 7,3 millions de personnes, vivaient en dessous du seuil de pauvreté, contre 40,1% en 2014

(EMC 2014, 2018). En outre, les inégalités de revenus ont augmenté entre 2014-2018 puisque l'indice de GINI est passé de 0,35 à 0,38 sur la période. Quant au recul de la pauvreté en milieu rural, il est resté modeste, passant de 47,7% en 2014 à 44,6% en 2018, tandis qu'en milieu urbain, il est passé de 13,7% en 2014 à 10,0% en 2018. Le milieu rural demeure le plus touché par la pauvreté où neuf personnes pauvres sur dix y vivent et les disparités entre régions sont encore fortes.

La situation politique du pays est relativement stable. En effet, après l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014, le pays a tenu successivement et à bonne date deux élections couplées présidentielles et législatives, respectivement en 2015 et en 2020. Ces élections ont été unanimement appréciées par les communautés internationale et nationale. Face à la situation sécuritaire et humanitaire de plus en plus préoccupante, les Forces de défense et de sécurité ont mis fin en janvier 2022 au régime démocratiquement élu. Le pays vit à nouveau une période de transition prévue pour deux ans.

La situation sécuritaire du pays reste préoccupante. En effet, la sécurité des personnes et des biens s'est progressivement détériorée depuis 2016 en raison des conflits communautaires et la recrudescence des attaques terroristes avec leurs corollaires de nombre élevé de Personnes déplacées internes (PDI). La forte concentration des populations dans les zones d'accueil de personnes déplacées entraîne une accentuation de la pression sur les ressources naturelles et un désœuvrement des populations, particulièrement des femmes et des jeunes.

Au plan climatique, le Burkina Faso a connu une forte variabilité pluviométrique au cours des dernières années. Celle-ci s'est traduite par la fréquence des sécheresses dues à l'insuffisance pluviométrique et sa répartition inégale, les inondations provenant des fortes pluies exceptionnelles, les vagues de chaleur, les nappes de poussières intenses et les pollutions. Ce changement climatique a une forte incidence sur le secteur agro-sylvo-pastoral qui constitue la principale source de revenus pour la majorité de la population et fournit au total 44,7% des revenus des ménages dont 24,3 % pour l'agriculture (au sens production végétale) et 20,4% pour l'élevage (Document guide de la révolution verte, 2008).

Sur le plan alimentaire et nutritionnel, la situation est caractérisée par la persistance de l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Selon les résultats de l'Enquête nutritionnelle nationale (ENN) en 2020, au niveau national, la prévalence de la malnutrition aigüe reste précaire avec une prévalence de 9,1%. L'insécurité alimentaire et nutritionnelle s'est aggravée du fait des effets combinés de la pandémie à COVID-19, des crises sécuritaires, de la dégradation des ressources naturelles et des effets du changement climatique. Selon les résultats du « Cadre harmonisé » (juin à août 2020), plus de 2,727 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire (phase 3 à 5) soit 12% de la population totale, contre environ 480 000 en 2016, soit environ 3% de la population. Du bilan de la campagne agricole 2021-2022, il est ressorti que 52% des ménages agricoles n'arriveront pas à couvrir les besoins céréaliers avec leur propre production. La faible production alimentaire est aggravée par la faiblesse des stocks alimentaires détenus par les négociants, qui sont en baisse de 40 à 50% par rapport à la même période de l'année 2021. Le niveau de la réserve nationale de sécurité alimentaire n'est que de 30% par rapport à son niveau le plus bas de ces dernières années.

Au regard de cette situation, le Comité permanent Inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) a entrepris d'accompagner ses pays membres à la formulation du P2-P2RS.

Le processus de formulation du Programme a suivi une démarche participative impliquant l'ensemble des acteurs au niveau national et régional.

2. Description technique du projet

2.1 Objectifs du projet

L'objectif du P2-P2RS est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations du Sahel. De manière spécifique, il vise à :

- accroître, sur une base durable et résiliente, la productivité et les productions agro-sylvo-pastorales ;
- accroître les revenus tirés des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;

- et renforcer les capacités adaptatives des populations par une meilleure maîtrise des risques climatiques et contribuer à l'atténuation du changement climatique.

Pour atteindre ces objectifs, l'approche d'intervention du projet est basée sur une planification communautaire participative ascendante qui sera utilisée pour la priorisation des activités et des critères d'identification des bénéficiaires. Cette planification permet de garantir une appropriation des investissements et une amélioration du climat social. L'implication de l'ensemble de la communauté vise non seulement à identifier les ménages les plus vulnérables bénéficiaires des appuis du projet suivant les principes de transparence, de genre et d'équité, mais aussi à assurer la pérennisation des acquis du Projet. En outre, d'autres principes tels que la participation et l'appropriation, la responsabilité mutuelle, la redevabilité, la subsidiarité et le partenariat, la gestion axée sur les résultats et la proactivité guideront la mise en œuvre du projet.

Les régions d'intervention du P2-P2PRS sont : le Sud-Ouest, le Centre-Sud, le Centre-Est, le Centre-Ouest, le Plateau Central et le Nord. Au niveau de ces régions, le projet interviendra dans 33 communes. Les filières retenues sont : riz, niébé, manioc, igname, patate, cultures maraichères, petits ruminants (ovins, caprins), volaille, poisson, apicole.

2.2 LES RESULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus sont :

- une production additionnelle végétale de 52 000 tonnes ;
- une production additionnelle animale de 18 400 tonnes ;
- une production additionnelle de poisson de 5 000 tonnes ;
- l'augmentation du revenu par habitant de 906 \$ US à 945 \$ US ;
- 2 500 emplois créés dans la zone d'intervention du Projet (dont 60% femmes) ;
- 80 000 bénéficiaires ayant adopté des pratiques résilientes face aux changements climatiques dont 50% de femmes ;
- 39 875 petits producteurs et éleveurs touchés par la vulgarisation des innovations et bonnes pratiques climato-intelligentes.

3. COMPOSANTES DU PROJET

Le présent projet s'articule autour de quatre composantes :

Composante 1 : Renforcement de la résilience aux changements climatiques des productions agro-sylvo-pastorales

Cette composante vise à renforcer la résilience des populations bénéficiaires face aux effets des changements climatiques. Elle prône les initiatives innovantes climato-intelligentes et comprend quatre sous composantes :

- appui à la gestion durable d'espaces agro-sylvo-pastoraux ;
- développement des infrastructures résilientes agro-pastorales ;
- appui à une production agro-sylvo-pastorale et piscicole climato-intelligente ;
- activités à vocation régionale de la composante 1.

Composante 2 : Développement des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales

Cette composante vise à renforcer le lien production-marché et à améliorer et soutenir l'appui-conseil aux acteurs, tout en améliorant leur accès aux financements. Elle comprend quatre sous-composantes :

- amélioration de l'accès aux services conseils et aux marchés ;
- développement et promotion de l'entrepreneuriat ;
- appui à la construction de biodigesteurs ;
- activités à vocation régionale de la composante 2.

Composante 3 : Appui aux institutions régionales pour le renforcement des capacités adaptatives au Sahel

Cette composante est une composante régionale visant à renforcer les activités régionales du le Comité permanent Inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), de la Commission Climat pour la Région Sahel (CCRS) et de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) au bénéfice des pays. Seule la sous-composante 1, portée par le CILSS, concerne les projets nationaux dont le présent Projet, dans le cadre des activités nationales à vocation régionales.

Elle vise à renforcer les capacités adaptatives des populations aux changements climatiques. Elle sera mise en œuvre à travers les actions suivantes :

- améliorer les réseaux et infrastructures d'observation météorologique et hydrologique et la gestion des données pour une meilleure fourniture des services HYDROMET ;
- produire d'information météorologique, climatique et hydrologique ;
- disséminer l'information et des services climatiques.

Composante 4 : Coordination et gestion

Cette composante dédiée à la coordination et la gestion du Projet est articulée autour des activités suivantes :

- la gestion technique et financière ;
- la supervision des activités ;
- le suivi-évaluation ;
- le plan de communication sur la composante nationale ;
- la participation aux réunions techniques régionales ;
- l'assistance technique et consultants ;
- l'appui aux unités régionales de coordination du projet (antennes et ou points focaux) ;
- les indemnités de fin de contrats du personnel de l'UGP ;
- les audits annuels des comptes du projet ;
- les audits annuel des marchés ;
- les contributions à la coordination technique des composantes pays ;
- la contribution au suivi-évaluation harmonisé du programme ;
- la contribution à la communication globale du projet.

4. COÛT DU PROJET ET CARACTERISTIQUES DU PRÊT

4.1. Coût et financement du Projet

Le projet a un coût total de trente-huit milliards cinq millions deux cent quatre-vingt-huit (38 005 288 000) de F CFA.

Le projet est financé par la Banque africaine de Développement à travers un accord de prêt d'un montant de vingt-huit millions vingt-cinq mille (28 025 000) UC soit environ Vingt-trois milliards sept cent soixante-cinq millions deux cent mille (23 765 200 000) de FCFA et un don de douze millions huit cent vingt-cinq mille (12 825 000) UC soit environ dix milliards huit cent soixante-quinze millions six cent mille (10 875 600 000) de FCFA et l'Etat Burkinabè à hauteur de trois milliards quatre cent quatre-vingt-sept millions trente-huit mille (3 487 038 000) FCFA.

4.2 Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant du prêt	28 025 000 UC soit environ 23 765 200 000 de FCFA
Commission d'engagement	0,5% l'an sur le solde non décaissé
Commission de Service	0.75% l'an sur le solde décaissé, non remboursé
Maturité du prêt	40 ans
Différé d'amortissement	5 ans
Date de clôture	31 décembre 2027
Durée d'exécution du projet	60 mois

5. LES INDICATEURS DE RENTABILITE ECONOMIQUE ET FINANCIERES

Une analyse coût-bénéfice, à partir de la méthodologie EX-ACT, a été appliquée à divers modèles de production agricole et à des activités de transformation, de stockage et de commercialisation et tenant compte de l'impact estimé des gaz à effet de serre (GES). Les résultats indiquent que de façon globale, le P2-P2RS est un projet rentable, générant une valeur actualisée nette (VAN) de quatre-vingt-quinze milliards trois millions 95,3 millions US\$ et un taux de rentabilité interne (TRI) économique de 18,0%, sans prise en compte des avantages environnementaux. Avec la prise en compte des gaz à effet de serre, l'analyse indique des avantages économiques supplémentaires. En effet, si l'atténuation des émissions de gaz à effet de

serre, est évaluée en fonction du prix social, la valeur actualisée nette (VAN) est de 95, 3 millions dollar US.

6. PRESENTATION DU PROJET DE LOI

Le projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt N°2100150043446, signé le 27 février 2023 entre le Burkina Faso et la Banque africaine de développement, pour le financement du Projet 2 du Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire dans le Sahel (P2-P2RS), comprend deux (02) articles :

- le 1^{er} article autorise la ratification de l'accord de prêt n°2100150043446, signé le 27 février 2023 ,
- le 2^{ème} article est consacré à la formule exécutoire.

II. DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés.

Question n°1 : **Pourquoi les 3 régions (Boucle du Mouhoun, Cascades et Hauts-Bassins) qui sont des régions de prédilection pour l'agriculture ne sont pas prises en compte ?**

Réponse : Les 3 régions (Boucle du Mouhoun, Cascades et Hauts-Bassins) n'ont pas été retenues pour les raisons suivantes :

- le critère de répartition spatiale des projets du secteur agricole sur l'étendue du pays dans la perspective de plus d'équité pour tous les burkinabè. On note que ces régions ont déjà une bonne concentration de grands projets tels que le Projet de Résilience et de Compétitivité Agricole (PReCA) financé par la Banque mondiale, le Projet d'appui à la promotion des filières agricoles (PAPFA) et le Projet d'appui à la

- promotion des filières agricoles dans les régions du Sud-Ouest, les Hauts-Bassins, les Cascades et la Boucle du Mouhoun (PAFA-4R) financés par le FIDA ;
- les filières insuffisamment soutenues mais retenues pour être promues par exemple les tubercules et les racines (patate douce, manioc, igname) sont aussi produites dans les autres régions choisies.

Question n°2 : **Quelle est l'indice de référence pour déterminer le taux de prévalence de la malnutrition ?**

Réponse : Afin de renforcer le système de surveillance nutritionnelle, il est organisé, sur une base annuelle, par le Ministère de la santé, une enquête nutritionnelle nationale en utilisant la méthodologie SMART « Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transition ».

Une enquête rapide d'évaluation de la situation alimentaire et nutritionnelle chez les enfants de moins de 5 ans, les adolescentes de 10 à 19 ans, les femmes en âge de procréer (15 - 49 ans) et les ménages. Les enfants âgés de 0-59 mois sont concernés par les mesures anthropométriques, la morbidité et la mortalité et ceux de 0-23 mois par les pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant. Les adolescentes et les femmes en âge de procréer sont concernées par les mesures anthropométriques, la prise du fer/acide folique et la diversité alimentaire. Les ménages sont concernés par le test de diagnostic rapide de l'iode dans le sel de cuisine et la mortalité rétrospective.

La classification de la malnutrition de type pluri carencielle chez les enfants de moins de 5 ans, définie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) est basée sur les valeurs des indices nutritionnels du poids-pour-âge, la taille-pour-âge et le poids-pour-

taille, la valeur absolue du Périmètre Brachial et la présence ou non d'œdèmes nutritionnels.

Echelle de classification en santé publique selon l'OMS, 2006 de la prévalence des différents types de malnutrition

Seuils MA	Seuils MC	Seuils IP	Appréciation	Situation
< 5 %	< 20 %	< 10 %	Faible	Acceptable
5 à 9 %	20 à 29 %	10 à 19 %	Modérée	Précaire
10 à 14 %	30 à 39 %	20 à 29 %	Elevée	Sérieuse
15% et +	40% et +	30% et +	Très élevée	Critique

MA : Malnutrition Aigue

MC : Malnutrition Chronique

IP : Insuffisance Pondérale

Question n°3 : Pourquoi c'est seulement six (6) régions qui ont été retenues et non l'ensemble des régions du pays ?

Réponse : Six régions ont été retenues pour éviter de faire un saupoudrage des investissements du projet.

Le P2-P2RS est un programme multinational intervenant dans les pays du CILSS. Il y a une évolution vers d'autres régions afin de tenir compte des critères de transfrontalité, de couloirs de transhumance, d'anciennes zones du Projet 1. Ainsi, pour le Projet 2, les régions retenues sont : Centre-Est, Centre-Sud, Centre-Ouest, Nord, Sud-Ouest et Plateau central.

Le projet pourra également intervenir dans les autres régions administratives au gré des besoins et urgences qui pourront amener le Gouvernement et la Banque mondiale à y intervenir.

Question n°4 : Quels sont les critères qui ont prévalu aux choix des bénéficiaires ?

Réponse : Le projet sera mis en œuvre par une approche « demande » et par « appels à projets » dans une offre de coûts partagés avec les promoteurs de

micro-projets. La porte d'entrée du projet demeure la commune.

Question n°5 :

Pourquoi a-t-on exclu le mil des filières retenues dans le cadre de ce projet ?

Réponse :

L'objectif recherché par le projet est la promotion des filières comme les tubercules et racines (patate douce, manioc, igname). Même dans le cadre de la mise en œuvre du P1-P2RS, le choix porté sur le mil n'a pas pu être mis en œuvre car le choix des bénéficiaires a porté sur le maïs, le sésame et le niébé.

Question n°6 :

Quel est le niveau de référence de la réserve nationale de sécurité alimentaire et quel a été son taux le plus bas ?

Réponse :

Dans le cadre du dispositif du Conseil national de sécurité alimentaire (CNSA), la SONAGESS est la structure spécialisée responsable de la gestion des stocks. Il existe donc le Stock national de sécurité (SNS), le Stock d'intervention (SI) et le stock commercial de régulation (SCR).

Le SNS constitue la réserve de vivres qui est prépositionnée dans les régions dans les magasins et peut être utilisée dans des conditions précises en cas de crise alimentaire sur autorisation du comité technique du CNSA.

Le niveau conventionnel ou de référence du SNS est de 126 tonnes. En 2022, le SNS était à 26 419 tonnes et son niveau le plus bas était en 2012 où il n'y avait aucun stock.

Le Stock d'intervention est utilisé pour ravitailler les points de ventes de céréales aux personnes vulnérables communément appelées « boutiques témoins » qui sont ouvertes sur toutes l'étendue du territoire.

Question n°7 :

Dans l'exposé des motifs, il est dit que le processus a été participatif. Quels sont les acteurs qui ont été impliqués et comment cette démarche a-t-elle été faite ? Les bénéficiaires ont-ils été effectivement associés à l'élaboration du projet ?

Réponse :

Le processus a impliqué l'ensemble des structures au niveau central pour l'élaboration du projet : Ministères de tutelle technique, de gestion financière, de l'environnement, celui en charge du genre, de la santé, de la promotion de l'emploi, de la jeunesse.

Sur le terrain, les ateliers tant au niveau régional que dans certaines localités des communes ont regroupé les acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral, halieutiques et fauniques : les organisations professionnelles agricoles (CPF, petite CNA), les organisations des filières (riz, maïs, maraichage, tubercules et racines, niébé), les organisations féminines, les organisations de jeunes, les leaders d'opinion, producteurs, transformateurs, commerçants, etc.

Question n°8 :

Pouvez-vous nous faire le bilan de la phase 1 du projet et également indiquer les régions qui ont été concernées par cette phase ?

Réponse :

Au cours de sa mise en œuvre, les principales réalisations du Projet 1 du P2RS sont :

- 165 ouvrages de mobilisation des eaux dont 7 barrages et 158 Bassins de collecte des eaux de ruissellement (BCER) réalisés ;
- 123,3 ha de périmètres irrigués aménagés ;
- 1004 ha de nouveaux bas-fonds aménagés ;
- 26 forages, 3 boulis pastoraux et 39 ha de parcours restaurés à des fins pastorales ;

- 25 infrastructures pastorales équipées de forages construites dont 3 marchés à bétail, 10 aires d'abattages modernes et 12 parcs de vaccination ;
- 73 infrastructures de conservation, de transformation et de commercialisation construites dont 03 magasins de stockage de 500 tonnes, 22 magasins de stockage de 250 tonnes, 18 magasins de warrantage de 100 tonnes, 15 boutiques d'intrants agricoles et 16 plateformes multifonctionnelles ;
- 297 infrastructures sensibles au genre réalisées dont essentiellement 88 forages communautaires, 200 latrines, 03 centres de santé intégrés et 06 CREN construits/réhabilités ;
- 28 718 acteurs formés dont 27 511 producteurs agro-sylvo pastoraux, 650 membres des organisations paysannes et 557 représentants des ministères sectoriels et ONG ;
- 51 stations agro-météorologiques installées ;
- 4 083 ha d'espace de production encadrés et mis en valeur ;
- 100 ha de cultures fourragères mises en place ;
- 400 unités d'embouche ovine livrées ;
- 500 noyaux de petits ruminants livrés ;
- 300 coqs géniteurs livrés ;
- 300 poulaillers améliorés installés ;
- 1 344 kits d'intrants distribués ;
- 7 500 équipements de conservation des produits végétaux (sacs triple fonds) fournis ;

- 770 ouvrages et équipements vulgarisés pour le développement des ressources halieutiques dont 235 caisses isothermes, 255 équipements de séchage, 195 fours chorkors et 52 plans d'eau empoisonnés ;
- 30 associations de promotion des ressources halieutiques mises en place et appuyées en ressources financières ;
- 306 acteurs renforcés en matière nutritionnelle ;
- 393 jeunes renforcés en employabilité ;
- 122 projets financés dans le cadre de l'emploi des jeunes.

Les régions d'intervention du P1-P2RS ont été le Centre, le Centre-Ouest, le Centre-Sud, le Plateau central, la Boucle du Mouhoun et le Sahel.

Question n°9 :

Quelles sont les 33 communes concernées par le projet ?

Réponse :

Les 33 communes d'intervention du P2-P2RS sont mentionnées dans le tableau ci-dessous :

N°	Régions	Communes	Commune d'intervention du P1-P2RS (oui ou non)
1	CENTRE EST	GARANGO	Non
2		BITTOU	Non
3		BANE	Non
4		SANGHA	Non
5		YARGATENGA	Non
6		OUARGAYE	Non
7	CENTRE OUEST	SABOU	Non
8		LEO	Oui
9		BIEHA	Oui
10		TO	Oui
11		BOURA	Oui
12	CENTRE SUD	GOMBOUSSOUGOU	Oui
13		NOBERE	Oui
14		BERE	Oui
15		TOECE	Oui
16		GAONGO	Non
17		TIEBELE	Non
18		PO	Oui
19	NORD	YAKO	Non
20		ARBOLLE	Non
21	PLATEAU CENTRAL	SOURGOUBILA	Oui
22		BOUSSE	Oui
23		TOEGHIN	Non
24		BOUDRY	Oui
25		ZOUNGOU	Oui
26	SUD-OUEST	ZAMBO	Non
27		NIEGO	Non
28		OUESSA	Non
29		GAOUA	Non
30		LOROPENI	Non
31		KPEURE	Non
32		MIDEBDO	Non
33		IOLONIORO	Non

Question n° 10 :

Quel est le pourcentage du budget du programme consacré à la composante 4 relative à la coordination et à la gestion ?

Réponse :

Le pourcentage du budget du projet réservé à la composante 4 relative à la coordination et à la gestion est de 9%. Pour information complémentaire, la part du budget pour chaque composante est la suivante :

- Composante 1: Renforcement de la résilience au changement climatique des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques : 67% ;
- Composante 2 : Développement des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales et halieutiques : 23% ;
- Composante 3: Appui aux institutions régionales (CILSS, APGMV, CCRS) pour le renforcement des capacités adaptatives au Sahel : 1% ;
- Composante 4: Coordination et gestion du programme : 9%.

Conformément à la réglementation sur les projets et programmes, un manuel de suivi-évaluation sera élaboré au démarrage du projet et devra décrire le mécanisme ainsi que le dispositif permettant de suivre les performances du projet à travers un suivi interne et un suivi externe.

Question n°11 :

Quelle synergie d'action existe-t-il entre le présent projet et l'initiative du Chef de l'Etat pour la production agropastorale ?

Réponse :

Dans le cadre de ce projet, il s'agit de contribuer à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et c'est ce même objectif qui est visé par l'initiative du Chef de l'Etat. Pour ce faire l'accent est mis sur la

production rizicole à travers l'aménagement et la mise en valeur de 1 650 ha de basfonds, de 195 ha de périmètres irrigués, de 350 ha de périmètres maraîchers et de 150 ha aménagés pour l'irrigation du manioc. Toutes ces productions contribueront à améliorer la sécurité alimentaire des populations et donc en droite ligne de l'initiative du Chef de l'Etat.

Question n°12 :

Au regard du contexte sécuritaire, le Gouvernement pourra-t-il faire une évaluation des zones bénéficiaires avant la mise en œuvre du projet ?

Réponse :

Au moment du démarrage effectif du projet, les activités du projet mèneront en fonction de l'accessibilité des zones envisagées. Toutefois, il est prévu un mécanisme de migration vers d'autres localités favorables à la mise en œuvre du projet au cas où les conditions initiales ne seront plus réunies. De même, des études techniques des différents investissements seront réalisées et seront ajustées à la réalité du moment en termes de volume de travaux que des coûts.

Question n°13 :

Le Gouvernement peut-il expliquer au Parlement le déphasage entre l'intitulé du Projet et ses zones d'intervention ?

Réponse :

Le mot Sahel contenu dans l'intitulé du Projet « Projet 2 du Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2-P2RS) » se rapporte à l'espace régional Sahel (dans le cadre du CILSS) et non la région du Sahel au Burkina Faso dont la capitale est Dori.

III. EXAMEN DU PROJET DE LOI ARTICLE PAR ARTICLE

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article et y ont apporté des amendements intégrés au texte issu de la Commission.

III. EXAMEN DU PROJET DE LOI ARTICLE PAR ARTICLE

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article et y ont apporté des amendements intégrés au texte issu de la Commission.

IV. APPRECIATION DE LA COMMISSION

Au terme de l'examen du projet de loi, la Commission des finances et du budget est convaincue que la ratification de l'accord de prêt permettra :

- d'accroître la productivité et les productions agro-sylvo-pastorales sur une base durable et résiliente ;
- d'accroître les revenus tirés des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;
- de renforcer les capacités adaptatives des populations par une meilleure maîtrise des risques climatiques et de contribuer à l'atténuation du changement climatique.

Par conséquent, elle recommande à la plénière l'adoption du présent projet de loi.

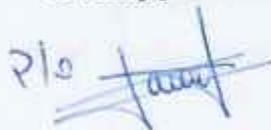
Ouagadougou, le 31 juillet 2023

Le Président



Moussa NOMBO

Le Rapporteur



Issaka TAPSOBA

ANNEXE : LISTES DE PRESENCE

SEANCE D'APPROPRIATION DU DOSSIER DU MERCREDI 26 JUILLET 2023

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
5.	HAMA Ly	2 ^e Secrétaire
6.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
7.	NASSOURI Daaga	Membre
8.	SAVADOGO Yacouba	Membre
09.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
10.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
11.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
12.	TAPSOBA Issaka	Membre
13.	FOFANA Haoua	Membre
14.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
15.	KONE Diakalia	Membre
16.	DIALLO Daouda	Membre

Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre

SEANCE D'AUDITION DU GOUVERNEMENT DU VENDREDI 28 JUILLET 2023**Liste des députés présents**

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
5.	LY Hama	2 ^e Secrétaire
6.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
7.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
8.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
9.	TAPSOBA Issaka	Membre
10.	FOFANA Haoua	Membre
Députés des Commissions générales saisies pour avis		
1.	OUEDRAOGO Souleymane	CGSASH
2.	ZONGO Sayouba	CDD
3.	TRAORE Thomas	CAEDS

Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
3.	DIALLO Daouda	Membre
4.	NASSOURI Daaga	Membre
5.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
6.	SAVADOGO Yacouba	Membre

LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	SAVADOGO Boubakar	Ministre des sports
2.	BAZIE Yves Gérard	DGESS
3.	ZEMBA Prosper	DGPV
4.	BAKONE Emilien	SE/CNSA
5.	GAMPINE Daniel	Coordonnateur PURPA-BF
6.	OUEDRAOGO Théophile	P ₁ - P ₂ RS
7.	NITIEMA W. Jean de Dieu	Point focal PIMSAR/DGPV
8.	ZOUNGRANA Estelle	MJDHRI/DGRI
9.	RAMDE/ZOUGMORE Aïssa	MJDHRI/DGRI
10.	SIRI Youssouf	DGCOOP/MEFP

SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT DU LUNDI 31 JUILLET 2023

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	YARO Mamadou	Rapporteur général
3.	LY Hama	2 ^e Secrétaire
4.	NASSOURI Daaga	Membre
5.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
6.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
7.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
8.	FOFANA Haoua	Membre
9.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
Députés des Commissions générales saisies pour avis		
1.	OUEDRAOGO Souleymane	CGSASH
2.	ZONGO Sayouba	CDD
3.	TRAORE Thomas	CAEDS
	BONZI Nonyeza	CDD

Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	SANOGO Drissa	Vice-président
2.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
3.	KONE Diakalia	Membre
4.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
5.	DIALLO Daouda	Membre
6.	SAVADOGO Yacouba	Membre
7.	TAPSOBA Issaka	Membre

LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	DICKO Amadou	Ministre Délégué
2.	ZEMBA Prosper	DGPV
3.	BAKONE Emilien	SE/CNSA
4.	GAMPINE Daniel	Coordonnateur PURPA-BF
5.	NITIEMA W. Jean de Dieu	Point focal PIMSAR/DGPV
6.	BAZIE Yves Gérard	DGESS
7.	ZOUNGRANA Estelle	MJDHRI/DGRI
8.	RAMDE/ZOUGMORE Aïssa	MJDHRI/DGRI

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	BALBONE Idrissa	Conseiller parlementaire
2.	YARO Evertin	Conseiller parlementaire
3.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire
4.	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire
5.	NASSA Etienne	Administrateur parlementaire
6.	DIRA Yacouba	Administrateur parlementaire
PERSONNEL RELEVANT DU CABINET DU PALT		
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT